

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00875 Numéro SIREN : 417 627 916 Nom ou dénomination : SOCIETE FINANCIERE SAINTE MARGUERITE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001563

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		STE FINANCIERE STE MARGUERITE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		1309 AV COMMANDANT HOUOT 83130 LA GARDE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET*		4 1 7 6 2 7 9 1 6 0 0 0 1 4		Néant		*	
				Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 2	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	90 882	AG	82 139	8 743
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	55 340	AU	53 608	1 732
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	2 709 260	CV		2 709 260
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	3 253	BI		3 253
TOTAL (II)		BJ	2 858 735	BK	135 747	2 722 988	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	604 735	BY		604 735
		Autres créances (3)	BZ	14 182 628	CA		14 182 628
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	1 036 136	CE	318 198	717 938
		Disponibilités	CF	1 306 693	CG		1 306 693
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	5 700	CI		5 700	
	TOTAL (III)	CJ	17 135 893	CK	318 198	16 817 695	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	19 994 627	IA	453 945	19 540 682	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		STE FINANCIERE STE MARGUERITE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 485 288)			DA	1 485 288
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	6 707 725
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	148 749
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	10 409 735
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(163 137)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	18 588 360
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	902
	TOTAL (III)			DR	902
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	177 264
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	6 868
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	581 235
	Dettes fiscales et sociales			DY	185 211
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	842
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	951 420	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	19 540 682	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	816 564
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	17 038	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE							Néant ☐ *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	biens *		FD		FE		FF		
	Production vendue		FG	1 208 385	FH		FI	1 208 385	
	services*		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	1 208 385	FK		FL	1 208 385	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	32 519	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 240 905	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	720 951	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	7 239	
	Salaires et traitements*						FY	200 828	
	Charges sociales (10)						FZ	95 933	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*						GA	3 691
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	902
	Autres charges (12)						GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 029 547	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	211 357
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 390	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	3 390	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	318 198	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 236	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	320 434	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(317 044)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(105 687)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise STE FINANCIERE STE MARGUERITE										Néant ☐		*
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	57 450	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 244 295	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 407 431	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(163 137)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO			
	(2)	produits de locations immobilières							HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	- Crédit - bail mobilier *							HP			
		- Crédit - bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD			
	(9)	Dont transferts de charges							A1	4 848		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5							A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9										
		dont cotisations facultatives Madelin A7										
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8										
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE											Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations						
							1			2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	80 924	KE		KF	9 958			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX					
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	55 340	LC		LD					
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes						LK		LL		LM					
	TOTAL III						LN	55 340	LO		LP					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
		Autres participations						8U	2 709 260	8V		8W				
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T	3 042	1U		1V						
TOTAL IV						LQ	2 712 302	LR		LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	2 848 566	ØH		ØJ						
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence						
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO			LV			LW	90 882		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB			MC		
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME			MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS			MG			MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU			MM			MN			MO		
		Matériel de transport			IV			MP			MQ			MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS			MT	55 340		MU		
		Emballages récupérables et divers*			IX			MV			MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB		
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF		
	TOTAL III				IY			NG			NH	55 340		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW	
Autres participations				IØ			ØX			ØY	2 709 260		ØZ			
Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F	3 253		2G			
TOTAL IV				I3			NJ			NK	2 712 513		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK			ØL	2 858 735		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: STE FINANCIERE STE MARGUERITE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise STE FINANCIERE STE MARGUERITE												Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE	79 677	PF	2 461	PG		PH	82 139				
TOTAL I		RK	79 677	RM	2 461	RN		RO	82 139				
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	52 378	QM	1 230	QN		QO	53 608				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II		QU	52 378	QV	1 230	QW		QX	53 608				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	132 056	ØP	3 691	ØQ		ØR	135 747				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilitisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO					
TOTAL III													
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise								STE FINANCIERE STE MARGUERITE		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	27 671	4B		4C	27 671	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	902	4Z		5A	902		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
	TOTAL II	5Z	27 671	TV	902	TW	27 671	TX	902		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D			
	- corporelles	6E		6F		6G		6H			
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5			
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X			
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	318 198	6Z		7A	318 198		
	TOTAL III	7B		TY	318 198	TZ		UA	318 198		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	27 671	UB	319 100	UC	27 671	UD	319 100		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	902	UF	27 671				
	- financières			UG	318 198	UH					
	- exceptionnelles			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise STE FINANCIERE STE MARGUERITE

[illegible]

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE

Néant ☐

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

DE L'ACTIF CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée* UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

État et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

RENOIS

(1)

Montant des

- Prêts accordés en cours d'exercice

- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

UL

UP

UT

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

Montant brut
1

A 1 an au plus
2

A plus d'un an
3

UM

UR

UV

UN

US

UW

604 735

93 795

14 088 833

5 700

14 796 316

14 793 063

3 253

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus d'1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

État et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

Dettes représentatives de titres empruntés
ou remis en garantie*

Produits constatés d'avance

TOTAUX

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

Montant brut
1

A 1 an au plus
2

A plus d'1 an et 5 ans au plus
3

A plus de 5 ans
4

17 038

160 226

581 235

9 614

19 921

18 237

133 972

3 467

842

944 552

816 564

127 988

31 486

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 30092022		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	319 100	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	319 100		XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	57 450
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0 %								ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN	
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	19 985	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	396 535	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV	
	- imposées au taux de 0 %								WH	
	- imposées au taux de 19 %								WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF		
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	63
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	163 200
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : _____		bénéfice (I moins II)	XI	233 335	XJ	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	233 335	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>STE FINANCIERE STE MARGUERITE</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	7 672
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
PROV. DEPREC. VMP (503100)			8X	318 198	8Y
PROV. IFC			8Z	902	9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	319 100	YO
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise										STE FINANCIERE STE MARGUERITE										Néant ☐		*					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC						Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB													
												- Autres réserves		ZD		127 193											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD		127 193				Dividendes				ZE													
	Prélèvements sur les réserves			ØE						Autres répartitions				ZF													
	TOTAL I			ØF		127 193				Report à nouveau		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG													
										TOTAL II										ZH		127 193					
RENSEIGNEMENTS DIVERS																Exercice N :											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7				YQ												
	— Engagements de crédit-bail immobilier														YR												
	— Effets portés à l'escompte et non échus														YS												
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance														YT		27 651										
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8		18 677		XQ		22 657										
	— Personnel extérieur à l'entreprise														YU												
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)														SS		345 595										
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages														YV												
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES				ST		325 048										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052														ZJ		720 951										
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE														YW		4 959										
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS				9Z		2 280										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052														YX		7 239										
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée														YY		71 530										
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations														YZ		238 569										
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*														ØB		192 222										
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*														ØS												
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *														ZK												
	— Numéro de centre de gestion agréé*										XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0		ZR		1						
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice														RG												
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI														RH												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15%		JK				Plus-values à 0%		JL											
								Plus-values à 19%		JM				Imputations		JC											
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%		JN				Plus-values à 0%		JO											
								Plus-values à 19%		JP				Imputations		JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		0		N° SIRET de la société mère du groupe										JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE					Néant ☒ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ρ	Long terme σ			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant

☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(à l'exercice des plus-values de l'année dont l'imposition est prise en charge par les sociétés associées) (cf. cadre 2)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
---	--

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,8 % ☒	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐	

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter $col_O = \kappa + \lambda - \mu - \nu$ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

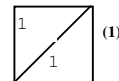
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : STE FINANCIERE STE MARGUERITE					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102021			et clos le : 30092022		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *				YP	2	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 208 385	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	1 208 385	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	1	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON	2 915	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	699 359	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	702 276	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 506 109
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	506 109	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	1 208 385	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	134 083 167	
Période de référence			GY	du	01102021	GZ au 30092022
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Néant



EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 4 1 7 6 2 7 9 1 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STE FINANCIERE STE MARGUERITE

ADRESSE (voie) 1309 AV COMMANDANT HOUOT

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SCI Dénomination DE SAINT ROCH
 N° SIREN (si société établie en France) 4 4 3 9 6 4 2 2 6 % de détention 19,72 Nb de parts ou actions 18900
 Adresse : N° 1309 Voie AVENUE DU COMMANDANT HOUOT
 Code Postal 83130 Commune L AGARDE Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique THIRE Prénom(s) BRUNO
 Nom marital % de détention 80,28 Nb de parts ou actions 79625
 Naissance : Date 12041959 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FR
 Adresse : N° Voie AVENUE DE FONT BRUN
 Code Postal 83320 Commune XCARQUEIRANNE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

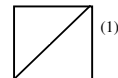
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 4 1 7 6 2 7 9 1 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STE FINANCIERE STE MARGUERITE

ADRESSE (voie) 1309 AV COMMANDANT HOUOT

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SAS Dénomination SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE

N° SIREN (si société établie en France) 6 7 9 5 0 0 4 5 4 % de détention 100

Adresse : N° 1309 Voie AVENUE DU COMMANDANT HOUOT

Code Postal 83130 Commune LA GARDE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SOCIETE FINANCIERE

SAINTE-MARGUERITE

S.A.S au Capital de 1.485.287,50 Euros
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON 417 627 916

PROCÈS – VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

et le 29 Mars à 14 heures, au siège social,

Les associés de la "S.A.S SOCIÉTÉ FINANCIÈRE SAINTE-MARGUERITE" se sont réunis en Assemblée Générale sur la convocation qui leur a été faite par lettre simple par leur Président.

Les Commissaires aux Comptes ont en outre été convoqués à la présente réunion courrier électronique avec demande d'avis de réception le 13 Mars 2023.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno THIRE, Président.

Les associés assistant à la réunion ont signé la feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le président. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

L'assemblée réunissant 95.825 actions sur les 95.825 actions composant le capital de la société peut régulièrement délibérer.

Le président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le rapport de gestion du groupe ;
- les comptes consolidés ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément aux-dits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes clos le 30 Septembre 2022
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 et quitus au Président
- Affectation du résultat
- Rapport de gestion du Groupe
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Septembre 2022
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Il donne également lecture du rapport sur la gestion du groupe.

Le Président exposant par ailleurs le rapport sur la politique stratégique du groupe sur l'exercice écoulé, avec l'évaluation et le bilan annuel des actions mises en œuvre par la SFSM sur l'ensemble du Groupe Sainte-Marguerite sur l'exercice écoulé. Le Président expose ensuite le rapport sur la politique stratégique et les modalités de conduite de cette politique commune sur l'ensemble du groupe Sainte-Marguerite par la SFSM pour l'exercice à venir.

Les deux rapports sur cette politique stratégique sont communiqués aux actionnaires

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font apparaître un déficit de -163 137 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à -163 137 € de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	-163 137 €
Autres réserves	10 409 735 €

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	10 246 598 €	
Totaux	10 246 598 €	10 246 598 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 30 Septembre 2022 ainsi que les opérations transmises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées et prend acte que les conventions anciennes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00 et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Bruno THIRE
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Thire', written over a horizontal line.

SOCIETE FINANCIERE

SAINTE-MARGUERITE

S.A.S au Capital de 1.485.287,50 €
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON B 417 627 916

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

ET RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 29 MARS 2023

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

I - L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 208 385 € contre 1 108 629 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 240 905 € contre 1 122 226 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 029 547 € contre 952 859 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 211 357 € contre 169 367 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 200 828 € contre 179 819 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 95 933 € contre 84 170 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 2 comme au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de - 317 044 € contre - 2 961 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 105 687 € contre 166 407 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 0 € comme l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 57 450 €, le résultat de l'exercice se solde par un résultat déficitaire de -163 137 € contre un bénéfice de 127 193 € au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 19 540 682 € contre 19 768 930 € pour l'exercice précédent.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 30 Septembre 2022, le périmètre de consolidation du groupe dénommé « Groupe Société Financière Sainte Marguerite » comprenait les sociétés ci-après mentionnées :

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme détaillé est présenté en annexe des comptes consolidés.

Les sociétés sous contrôle exclusif de la Société Financière Sainte-Marguerite sont intégrées globalement. Les sociétés sous contrôle conjoint sont intégrées proportionnellement. Aucune société n'est intégrée par mise en équivalence.

Sigle	Entreprise détenue	Contrôle Groupe	Intérêt Groupe	Méthode choisie
SFSM	SOCIETE FINANCIERE SAINTE-MARGUERITE (société mère)	100.00 %	100.00 %	IG
CCIO	CLINIQUE DE LA CIOTAT	97.62 %	97.62 %	IG
CSM	HOPITAL PRIVE TOULON HYERES - SAINTE MARGUERITE	100.00%	100.00 %	IG
CSJ	HOPITAL PRIVE TOULON HYERES - SAINT JEAN	97.97%	97.97%	IG
GIE	GIE SAINTE-MARGUERITE	87.50 %	87.50 %	IG
SGSM	SOCIETE GESTION SAINTE-MARGUERITE	100.00 %	100.00 %	IG
CVC	HOPITAL PRIVE MARSEILLE VERT COTEAU BEAUREGARD	100.00 %	100.00 %	IG
CSR	HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT ROCH	100.00 %	97.97 %	IG
CCGST	CLINIQUE CHIRURGICALE DU GOLFE DE ST TROPEZ	100.00 %	100.00 %	IG
HPB	HOPITAL PRIVE MARSEILLE BEAUREGARD VERT COTEAU	100.00 %	100.00 %	IG
PAMAR	GIE PAMAR	87.50 %	87.50 %	IG

Société de Gestion Sainte-Marguerite

La Société Financière Sainte-Marguerite détient la Société de Gestion Sainte-Marguerite à 100%.

GIE Sainte Marguerite et GIE Pamar

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Sainte Marguerite est intégré globalement, en tant qu'entité ad hoc.

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Pamar est également intégré globalement en tant qu'entité ad hoc.

Autres entités consolidées

L'Hôpital Privé Toulon Hyères - Sainte Marguerite, l'Hôpital Privé Toulon Hyères - Saint Jean, l'Hôpital Privé Marseille - Vert-Coteau Beauregard, la Clinique La Ciotat, l'Hôpital Privé Toulon-Hyères Saint Roch, l'Hôpital Privé Marseille - Beauregard Vert-Coteau, et la Clinique du Golfe de Saint Tropez sont consolidées par intégration globale comme les exercices précédents.

La Société de Gestion Sainte-Marguerite est également consolidée par intégration globale comme les exercices précédents.

La SAS Imagerie du Lido, société par actions simplifiée au capital de 40 000 € dont le siège social est situé impasse du Lido à Marseille. Cette société détenue à 100 % par la SA Hôpital Privé Marseille - Beauregard Vert-Coteau exerce une activité d'IRM située sur le site de l'Hôpital Privé Marseille Beauregard Vert Coteau.

Autres entités exclues du périmètre de consolidation

Un groupement de coopération sanitaire (GCS) a été constitué début 2012 avec l'hôpital de la Ciotat dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ce GCS a pour objet la gestion pour le compte de ses membres d'un bloc opératoire ainsi que la gestion d'une pharmacie à usage interne (PUI).

Le GCS n'a pour activité qu'une refacturation des achats et charges engagés pour le compte de ses membres. Son résultat et ses réserves sont voués à rester nuls.

Compte tenu d'une absence d'arrêté comptable au 30/09/2022, cette entité n'a pas été retenue dans le périmètre de consolidation.

La Société Hôpital Privé Marseille Beauregard Vert Coteau détient des participations :

- non majoritaires dans les entités suivantes : 35% du capital et des droits de vote de la Société Centre de Radiothérapie Beauregard société anonyme à conseil d'administration au capital de 38 112 €. Cette société exerce une activité de radiothérapie située sur le site de l'Hôpital Privé Marseille Beauregard Vert Coteau

Nous ne disposons pas d'arrêté comptable au 30/09/2022 pour cette entité, par conséquent, cette société a été exclue du périmètre de consolidation.

La société Clinique du Golfe de Saint-Tropez détient les participations suivantes :

- 100 % du capital de la SCI de la Polyclinique du Golfe, société civile immobilière au capital de 1524,49 €, dont le siège social est situé 96, avenue d'Iena, 75116 PARIS ,
- 33,33% des parts du GIE Centre de Scanographie du Golfe de Saint-Tropez, Groupement d'intérêts économiques au capital de 1 200 €, dont le siège social est situé, RD 559, 83580 GASSIN. Ce GIE exploite un scanner sur le pôle de santé de GASSIN.

Nous ne disposons pas d'arrêté comptable au 30/09/2022 pour ces 2 entités, par conséquent, ces 2 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation, de plus la SCI de la Polyclinique du Golfe a une importance négligeable dans l'ensemble consolidé.

Nous vous demandons conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

II – SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice clos le 30 Septembre 2022 été peu impacté par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de COVID-19 dans tous les pays.

En France, les établissements hospitaliers privés ont maintenu leurs plans d'actions de lutte contre l'épidémie de COVID-19 et leur investissement, en liaison et en soutien des hôpitaux publics, conformément au schéma sanitaire national.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, l'activité des hôpitaux privés a pu reprendre progressivement mais toujours sous contraintes, dans le respect des directives gouvernementales ou régionales et en fonction des conditions sanitaires locales.

Les impacts financiers sont divers et variables selon les situations particulières de chaque établissement.

Ils concernent principalement :

- Des manques à gagner (perte de chiffre d'affaires soins et/ou de recettes annexes) liés aux déprogrammations et à la baisse d'activité).
- Des surcoûts engagés pour faire face à la crise qui portent notamment sur :
 1. Les achats médicaux (médicaments, dispositifs médicaux, équipements de protection individuelle),
 2. La masse salariale (personnels soignants) et frais accessoires (frais déplacements, notes de frais, frais de protection des personnels),
 3. Des investissements ou location de matériels

Ainsi, afin de soutenir les établissements de santé, plusieurs mesures ont été mises en place par le Ministère de la Santé depuis Mars 2020 :

a) Avances de trésorerie :

Pour soutenir à court terme les établissements de santé, et pour éviter toute rupture de trésorerie, un système d'avances remboursables a été mis en place dès Mars 2020 à titre tout à fait exceptionnel et transitoire. Ainsi, à leur demande, les établissements de santé privés peuvent bénéficier d'une avance remboursable sur les facturations ultérieures faites au Régime d'Assurance Maladie Obligatoire. Ce système d'avance n'a pas été reconduit en 2022....

b) Garantie de financement :

- Mécanisme : Arrêté du 10 Mai 2022 / Notice technique ATIH du 29 Avril 2022 et du 31 Août 2022.

Cette garantie est mise en place pour la globalité des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé, activités normalement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité.

Le périmètre de la garantie concerne :

o Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) : les recettes assurance maladie (hors honoraires) sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-33-1 (GHS, suppléments journaliers, GHT, ATU, SE»), la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement et la prise en charge des patients bénéficiant de l'Aide Médicale d'Etat et Soins Urgents,

Le mode de calcul du montant garanti (base annuelle 12 mois et base mensuelle) a été communiqué aux établissements par les Agences Régionales de Santé (ARS) dont ils dépendent.

La régularisation définitive sera déterminée normalement en Mars 2023 (de manière à disposer d'une information exhaustive de l'activité réalisée entre Janvier et Décembre 2022).

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La mise en place de la Tarification à l'Activité (T2A) au 1^{er} Mars 2005 et de la nouvelle Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) au 1^{er} Septembre 2005 nous a imposé de repenser complètement notre mode de fonctionnement.

En effet, les séjours (quels qu'ils soient) sont valorisés « forfaitairement » par une valeur financière du GHS (Groupe Homogène de Sortie) résultant du codage par les Médecins du PMSI (Diagnostics et actes (CCAM)).

Les modification tarifaires survenant plusieurs fois par an, une réactivité importante des sociétés informatiques (progiciels de facturation et de PMSI), des services DIM, facturations et comptabilité sont indispensables.

Compte tenu des contrôles fréquents des établissements depuis 2006 dans le cadre du suivi de la T2A, des procédures de contrôle interne sont mises en place afin de limiter les « indus » importants en cas d'erreurs, entraînant aussi des sanctions financières prévues dans le cadre de la T2A.

Une nouvelle version des GHS ainsi que du groupeur PMSI seront mises en place en Mars 2023 dont les conséquences ne sont pas évaluables à la date de rédaction du présent rapport.

A priori une augmentation tarifaire sera réalisée pour « compenser » les effets de l'augmentation des coûts de fonctionnement (dont les salaires et l'inflation) suite à la pandémie COVID ...

Toutes ces modifications « permanentes » enlèvent toute visibilité pour les exercices annuels futurs et imposent plus que jamais une rigueur de gestion afin de pérenniser l'établissement.

L'équilibre de la société repose donc toujours sur le contrôle de la masse salariale et des autres charges variables ainsi que si possible une augmentation d'activité.

III – PRISES DE CONTROLE OU DE PARTICIPATIONS

Aucune prise de contrôle ou de participations durant cet exercice.

IV – CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Néant

V - PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à -163 137 € de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	-163 137 €
Autres réserves	10 409 735 €

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	10 246 598 €	
Totaux	10 246 598 €	10 246 598 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VI - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Exercice 01/10/2021 au 30/09/2022

BILAN DE LA FILIALE

En Euros	SA SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE
Capital	2 006 400
Capitaux propres autres que le capital	7 998 426
Quote-part du capital détenu en %	100%
Valeur comptable des titres Détenus BRUTE	2 707 260
NETTE	2 707 260
Prêts et avances consentis et non remboursés	13 153 640
Cautions & avals donnés par la société	-
CA HT dernier exercice	1 326 686
Résultat net du dernier exercice	522 276
Dividendes encaissés par la société	-

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VIII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce.

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales, qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, n'ont fait l'objet d'aucune communication.

IX – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de :

- La Société SEC JH & ASSOCIES, représentée par Monsieur Dominique LOMPRES, Commissaire aux comptes titulaires,

ont été renouvelés lors de l'assemblée en Mars 2019, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Les mandats de :

- Monsieur Thierry BOURBON, co-commissaire aux comptes titulaire,
- Et de Monsieur Antoine NIEDDA, co-commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés lors de l'assemblée générale en Mars 2021 pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

FAIT à LA GARDE (Var)
le 11 Mars 2023

Dr Bruno THIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Dr Bruno Thire', with a stylized, cursive script.



JH & ASSOCIÉS

Thierry BOURBON

SAS FINANCIERE SAINTE MARGUERITE

1309, avenue Commandant Houot

83130 LA GARDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2022

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RÉSERVE

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 24 mars 2021 et 27 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SOCIETE FINANCIERE SAINTE MARGUERITE, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Toulon, le 09 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

JH & ASSOCIES

Thierry BOURBON

Edouard LOMPRES

Handwritten signature of Thierry BOURBON in black ink.Handwritten signature of Edouard LOMPRES in blue ink.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	90 882	82 139	8 743	1 246
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	90 882	82 139	8 743	1 246
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	55 340	53 608	1 732	2 962
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	55 340	53 608	1 732	2 962
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 709 260		2 709 260	2 709 260
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 253		3 253	3 042
TOTAL immobilisations financières :	2 712 513		2 712 513	2 712 302
ACTIF IMMOBILISÉ	2 858 735	135 747	2 722 988	2 716 510
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	604 735		604 735	987 000
Autres créances	14 182 628		14 182 628	15 141 496
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	14 787 363		14 787 363	16 128 495
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 036 136	318 198	717 938	504
Disponibilités	1 306 693		1 306 693	917 673
Charges constatées d'avance	5 700		5 700	5 748
TOTAL disponibilités et divers :	2 348 529	318 198	2 030 331	923 925
ACTIF CIRCULANT	17 135 893	318 198	16 817 695	17 052 420
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	19 994 627	453 945	19 540 682	19 768 930

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 485 288	1 485 288	1 485 288
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 707 725	6 707 725
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	148 749	148 749
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 409 735	10 282 542
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(163 137)	127 193
TOTAL situation nette :	18 588 360	18 751 497
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	18 588 360	18 751 497
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		27 671
Provisions pour charges	902	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	902	27 671
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	177 264	206 317
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	177 264	206 317
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	6 868	82 930
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	581 235	498 497
Dettes fiscales et sociales	185 211	184 759
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	842	17 259
TOTAL dettes diverses :	767 288	700 516
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	951 420	989 763
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	19 540 682	19 768 930

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 208 385		1 208 385	1 108 629
Chiffres d'affaires nets	1 208 385		1 208 385	1 108 629
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			32 519	13 596
Autres produits			1	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 240 905	1 122 226
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			720 951	650 483
TOTAL charges externes :			720 951	650 483
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			7 239	6 396
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			200 828	179 819
Charges sociales			95 933	84 170
TOTAL charges de personnel :			296 761	263 990
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 691	4 316
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			902	27 671
TOTAL dotations d'exploitation :			4 594	31 987
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2	3
CHARGES D'EXPLOITATION			1 029 547	952 859
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			211 357	169 367
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 390	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			3 390	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			318 198	
Intérêts et charges assimilées			2 236	2 961
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			320 434	2 961
RÉSULTAT FINANCIER			(317 044)	(2 961)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(105 687)	166 407

COMPTE DE RESULTAT (suite)

PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges CHARGES EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	57 450	39 214
TOTAL DES PRODUITS	1 244 295	1 122 226
TOTAL DES CHARGES	1 407 431	995 034
BÉNÉFICE OU PERTE	(163 137)	127 193

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est **19 540 682.11 Euros** et le résultat s'élève à **-163 136.74 Euros**.

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

L'exercice précédent, clos le 30/09/2021, avait une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par Monsieur Bruno THIRE agissant en qualité de Président.

I. REGLES, METHODES COMPTABLES ET FAITS SIGNIFICATIFS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 sont établis et présentés en conformité au règlement 2017-03 du 3 Novembre 2017, modifiant le régallement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, homologué par arrêté du 26 Décembre 2017.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Par ailleurs les évènements suivants sont intervenus sur l'exercice :

Crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19

La crise sanitaire n'a eu aucun impact sur notre société dans les comptes clos au 30 septembre 2022.

2. CHANGEMENTS DE METHODE

Au cours de l'exercice, aucun changement de présentation n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux),
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Fonds de commerce

En application du texte de la directive Européenne 2013/34/UE, les fonds de commerce de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée.

Les fonds de commerce acquis ne font pas l'objet d'un amortissement.

Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation des autres immobilisations reflètent la durée de vie économique des biens inscrits à l'actif et sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Immobilisations Incorporelles :	<u>DUREE</u>	<u>MODE</u>
- Logiciels informatique.....	1 à 3 ans	Linéaire

Immobilisations Corporelles :	<u>DUREE</u>	<u>MODE</u>
- Constructions (sur sol d'autrui)	20 ans	Linéaire
- Agencement et aménagement des constructions (sur sol d'autrui)	10 à 15 ans	Linéaire
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans	Linéaire
- Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	Linéaire
- Matériel de transport	4 à 5 ans	Linéaire
- Matériel de bureau	4 à 5 ans	Linéaire
- Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
- Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

Un test de valeur est réalisé lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont enregistrés au coût d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

b. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place.

c. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

d. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend essentiellement de prestations de services.

Les produits sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

e. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels de par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

f. Engagements retraite

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation à l'ouverture	0,88 %
- taux d'actualisation à la clôture.....	3,10 %
- conditions de départ.....	Départ volontaire suivant les dispositifs de la loi Fillon et tenant compte des mesures d'allongement progressif de la durée d'activité.
- droit acquis	Convention Collective de l'entreprise qui s'applique.

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève au 30 septembre 2022 à **902.06 Euros**.

Ce montant est provisionné dans les comptes sociaux.

Le montant est calculé en application de la méthode rétrospective.

g. Droit à la formation

Le CPA se compose du Compte Personnel de Formation (CPF), du Compte Professionnel de Prévention (C2P) et du Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

II. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

A. IMMOBILISATIONS

Les mouvements de l'exercice afférents aux valeurs brutes et aux amortissements sont résumés dans les tableaux suivants :

Etat des Immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	80 924		9 958
TOTAL immobilisations incorporelles :	80 924		9 958
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	55 340		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	55 340		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 709 260		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 042		211
TOTAL immobilisations financières :	2 712 302		211
TOTAL GÉNÉRAL	2 848 566		10 169

Etat des Immobilisations (suite):

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			90 882	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			90 882	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			55 340	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			55 340	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 709 260	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			3 253	
TOTAL immobilisations financières :			2 712 513	
TOTAL GÉNÉRAL			2 858 735	

Etat des Amortissements :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	79 677	2 461		82 139
TOTAL immobilisations incorporelles :	79 677	2 461		82 139
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	52 378	1 230		53 608
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	52 378	1 230		53 608
TOTAL GÉNÉRAL	132 056	3 691		135 747

Etat des Amortissements (suite) :

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

ETAT NEANT

B. PROVISIONS

Les mouvements de l'exercice afférents aux provisions sont résumés dans les tableaux suivants :

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	27 671	902	27 671	902
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	27 671	902	27 671	902
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation		318 198		318 198
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		318 198		318 198
TOTAL GÉNÉRAL	27 671	319 100	27 671	319 100

Dont utilisation des provisions :

Détail des provisions	Solde Ouverture	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non Utilisées	Solde Clôture
Prov. Litiges	27 671		27 671		-
Prov. Engagement de Retraite	-	902		-	902
Autres Prov. Déprec.		318 198			318 198
TOTAL GENERAL	26 671	319 100	27 671	-	319 100

C. CREANCES ET DETTES

Les échéances des créances et dettes sont résumées dans les tableaux suivants :

Etat des Créances :

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 253		3 253
TOTAL de l'actif immobilisé :	3 253		3 253
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	604 735	604 735	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	93 795	93 795	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	14 088 833	14 088 833	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	14 787 363	14 787 363	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5 700	5 700	
TOTAL GÉNÉRAL	14 796 316	14 793 063	3 253

Etat des Dettes :

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	17 038	17 038		
- à plus d' 1 an à l'origine	160 226	32 238	127 988	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	581 235	581 235		
Personnel et comptes rattachés	9 614	9 614		
Sécurité sociale et autres organismes	19 921	19 921		
Impôts sur les bénéfices	18 237	18 237		
Taxe sur la valeur ajoutée	133 972	133 972		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 467	3 467		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	842	842		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	944 552	816 564	127 988	

D. FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial s'élève à **0 Euros** au 30 septembre 2022.

E. COMPTES RATTACHES

F. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance s'élèvent à **5 700 €uros** et ne concernent que des charges d'exploitation.
Les produits constatés d'avance s'élèvent à **0 €uros**.

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	5 700	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	5 700	

G. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société se compose de **95 825 actions** d'une valeur nominale de **15,50 €uros**.

Tableau de variation des capitaux propres :

Détail	Solde Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Solde Clôture
Capital social	1 485 288						1 485 288
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 707 725						6 707 725
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	148 749						148 749
Réserves statutaires ou contractuelles							
Autres Réserves	10 282 542				127 193		10 409 735
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	127 193		-163 137		- 127 193		-163 137
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	18 751 497		-163 137		0		18 588 360

H. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier qui s'élève à **- 317 044 €uros** comprend l'incidence des opérations suivantes :

Autres Intérêts et produits assimilés	3 390 €uros
Dotations financières aux amortissements et provisions	- 318 198 €uros
Intérêts et charges assimilées	- 2 236 €uros

I. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel qui s'élève à **0 €uros**.

J. CHIFFRE D'AFFAIRESVentilation du chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de **1 208 385 €uros** :

C.A. H.T. au titre de l'activité de conventions administratives	983 750 €uros
C.A. H.T. au titre des recettes annexes	224 635 €uros

K. SITUATION FISCALE

Les résultats de la société ne sont pas intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe.

a. Situation fiscale latente

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS de la dette (impôt dû sur :)	
- Provisions règlementées	
- Subventions d'investissements	0
- Amortissements dérogatoires	
Autres :	
-	
SOUS-TOTAL ACCROISSEMENTS (A)	0
ALLEGEMENTS de la dette (impôts payés d'avance sur :)	
* Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- participation des salariés	
- congés payés	
- autres – IFC	902
* Provisions à déduire ultérieurement :	
- Amortissement fiscal des frais d'acquisition de titres participation	
- intérêts différés en appl. du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation	
SOUS-TOTAL ALLEGEMENTS (B)	
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (A - B)	- 902
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR	
Déficits reportables	
Moins values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	0

III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**A. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Les engagements financiers existant au 30 Septembre 2022 concernent des contrats de crédit-bail dont le détail figure ci-dessous, des cautions, garanties et sûretés réelles consenties en garantie de financements obtenus.

a. Crédit-bail

Rubrique	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					
Redevances restant à payer :	ETAT NEANT				
• A 1 an au plus					
• A plus d'1 an et 5 ans au plus					
• A plus de 5 ans					
Total					
Valeur résiduelle :					
• A 1 an au plus					
• A plus d'1 an et 5 ans au plus					
• A plus de 5 ans					
Total valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice					

b. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES	Total
* Avals et cautions * Nantissement sur cession de créances * Effets escomptés non échus * Autres : Caution Emprunt SG/ CL LA CIOTAT - 570 K€ Caution Emprunt CIC/ CL LA CIOTAT - 2 625 K€ Caution Emprunt CIC/ HPTH-SJ - 6 125 K€ Nantissement comptes Titres - Emprunt CIC - 225 K€	9 545 000
A. Total engagements aux Filiales	9 545 000
* Avals et cautions * Nantissement sur cession de créances * Effets escomptés non échus	
B. Total engagements aux participations	
* Avals et cautions * Nantissement sur cession de créances * Effets escomptés non échus	
C. Total engagements aux entreprises liées	
* Engagements de retraite * Autres	902
D. Total engagements autres	
Total engagements donnés (A+B+C+D)	9 545 902

ENGAGEMENTS RECUS	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
* Avals, cautions et garanties				
* Autres				
A. Total engagements aux Filiales				
* Avals, cautions et garanties				
* Autres				
B. Total engagements aux participations		ETAT NEANT		
* Avals, cautions et garanties				
* Autres				
C. Total engagements aux entreprises liées				
* Avals, cautions et garanties				
* Autres				
D. Total engagements autres				
Total engagements reçus (A+B+C+D)				

c. Dettes garanties par des suretés réelles

En garantie des financements obtenus, la société a consenti les sûretés réelles suivantes :

Dettes	Montant garanti	Nature de la sûreté consentie
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total		

d. Personnel

L'effectif moyen par catégorie s'établit comme suit :

Catégorie	Total
* Cadres	2,00
* Agents de Maitrise/Techniciens	0,00
* Employés	0,00
Total	2,00

e. Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

f. Identité de la société "consolidante"

La société fait partie d'un groupe dont la société "consolidante" est la Société par Actions Simplifiée SOCIETE FINANCIERE SAINTE MARGUERITE, entité de nationalité française enregistrée à TOULON sous le RCS 417 627 916. Son siège social est 1 309 AVENUE DU COMMANDANT HOUOT - 83 130 LA GARDE et son capital social s'élève 1 485 287.50 euros.

g. Filiales et participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE	2 006 400	7 998 426	94.99%	2 707 260	2 707 260			1 326 686	522 276	
Participations (10 à 50% du capital)										
Sous Total A				2 707 260	2 707 260					
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A. (3)										
Filiales françaises										
Filiales étrangères										
Participations dans des sociétés françaises										
GIE SANTE CITE	NC		NC	2 000	2 000			NC	NC	
Participation dans des sociétés étrangères										
Sous Total B				2 000	2 000					
TOTAL A+B										
				2 709 260	2 709 260					

- (1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.
- (3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT
